

Plumes, avec teinturerie, même taux que les teinturiers.....	50	85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
Poissons, [magasin de] en gros.....	50	85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
Pompes funèbres [entrepreneurs de] pas de travail en bois.....	50	85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
" avec bourrage et travail pour finir.....	70	1.10	1.30	1.60	1.00	1.30	1.50	1.75
" avec travail en bois, mêmes taux que les menuisiers.....	.75	.75	.75	.75				
Ponts découverts.....	1.25	1.25	1.25	1.25				
" couverts.....								
Poudre. Il n'est pas permis d'en garder plus de 25 livres dans la bâtisse.....								
Provisions, lard et produits.....	45	.70	.90	1.10	.60	.85	1.00	1.20
" Avec privilège de couper, emballer, de saler et de fonder le saindoux, dans pas plus de deux chaudrons ordinaires.....	55	.90	1.10	1.35	.90	1.20	1.40	1.60
Porc, paquetage et salaison ainsi que pour fumer et faire fondre le saindoux.....	2.00	2.25	3.00	3.00				
" Pour faire fondre seulement.....	1.50	1.75	2.50	2.50				
" Pour faire fumer seulement.....	1.25	1.50	2.25	2.25				
" Pour taillage, paquetage et salaison seulement.....	1.00	1.25	2.00	2.00				
Quincailleries, aucunes huiles, peintures ou vernis ne seront en magasin, à moins qu'ils ne soient en boîtes de ferblanc hermétiquement fermées, les paquets ne doivent pas être ouverts, en gros.....	45	.70	.90	1.10	.70	.95	1.15	1.35
" En détail.....	50	.85	1.00	1.20	.90	1.20	1.40	1.60
" En gros, avec au plus 25 barils d'huiles et vernis, les quantités peuvent être divisées, mais aucunes peintures ne peuvent être mélangées.....	50	.85	1.00	1.20	.90	1.20	1.40	1.60
" En gros et en détail, avec privilège de pouvoir garder une quantité n'excédant pas 400 gallons de thérapentine, huiles, vernis et couleurs mélangées à l'huile avec la permission de les mélanger.....	85	1.25	1.50	1.75	1.15	1.50	1.75	2.00
Quincailleries, [magasin de] avec huiles, autrement que ci-dessus doivent payer les taux des magasins d'huiles et de couleurs.....								
Relieurs.....	70	1.10	1.30	1.60	1.00	1.30	1.50	1.75
" Ateliers à vapeur.....	1.00	1.40	1.75	2.00	1.35	1.70	2.00	2.25
Restaurants et buvettes.....	85	1.25	1.60	2.00	1.15	1.50	1.75	2.25
Restaurants, pas de boissons.....	70	1.10	1.30	1.60	.90	1.20	1.40	1.60
Sacs en papier, (fabrique de) même taux que les relieurs.....								
Salles de marchés, pas de représentations.....	55	.90	1.10	1.35	.90	1.20	1.40	1.60
" Occupées pour amusement, voir salles de concert. Permissions peuvent être données pour représentations en payant en avance, un extra de 5c par cent, par jour.....								
Saucisses, [fabric. de] avec privilège de fonder le saindoux dans pas plus de deux chaudrons ordinaires.....	55	.90	1.10	1.35	.90	1.20	1.40	1.60
Sculpteurs et Doreurs [sans travail en bois].....	65	1.00	1.20	1.50	1.15	1.50	1.75	2.00
" avec travail en bois.....	1.10	1.50	1.75	2.00	1.75	2.00	2.25	2.50
Selliers et fabricants de harnais.....	50	.85	1.00	1.20	.90	1.20	1.40	1.60
Soda, eaux gazeuses, [fabrique de]... ..	85	1.25	1.50	1.75	1.15	1.50	1.75	2.00
Tabacs, [marchands de] gros et détail.....	50	.85	1.00	1.20	.90	1.20	1.40	1.60
Autres marchandises contenues dans la même bâtisse, à moins qu'elles ne soient sujettes à un tarif plus élevé.....					.75	1.00	1.20	1.40
Tailleurs.....	50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
Tapis, [magasins de] taillage et couture seuls permis.....	45	.70	.90	1.10	.60	.85	1.00	1.25
" Autres travaux y étant faits.....	50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40

Teinturiers [extra pour benzine]... ..	.70	1.10	1.30	1.60	1.00	1.30	1.50	1.75
" Avec vapeur.....	1.10	1.40	1.75	2.00	1.35	1.80	2.00	2.25
Télégraphe et Téléphone [offices de].....	.45	.70	.90	1.10	.75	1.00	1.20	1.40
Théâtres et salles d'opéra.....	4.00	5.00	6.00	6.00	4.00	5.00	6.00	6.00
Tissus et Tricot [Etablissement de] sans fabrication mécanique.....								
" Sans teinturerie.....	.50	.90	1.10	1.35	.90	1.20	1.40	1.60
" Avec teinturerie.....	.65	1.00	1.20	1.50	1.00	1.30	1.50	1.75
" [Fabrique de] mêmes taux que les fabriques de lainages.....								
Tonnelliers.....	1.65	2.10	2.40	2.65	1.75	2.00	2.40	2.65
Vaisselle et verreries, en gros ou en détail.....	.50	.85	1.00	1.20	.90	1.20	1.40	1.60
Autres marchandises contenues dans la même bâtisse, à moins qu'elles ne soient sujettes à un tarif plus élevé.....					.75	1.00	1.20	1.40
Valises et sacs, magasins seulement.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
" y compris le travail pour finir et couvrir, pas de travail en bois.....	.70	1.10	1.30	1.60	1.00	1.30	1.50	1.75
" extra pour vernissage [voir vernissage].....								
" avec travail en bois, mêmes taux que les menuisiers.....								
Vernis [entrepôts de].....	2.50	3.00	3.50	4.00	2.50	3.00	3.50	4.00
Vernissage, faites payer extra quand il n'est pas mentionné spécialement ou inclus dans le taux d'un risque.....								
A la vapeur.....	.25							
Au feu.....	.50							
Vinaigre, [Fabrique de] pas d'alcool.....	.55	.90	1.10	1.35	.90	1.20	1.40	1.60
" Avec alcool.....	1.10	1.20	1.70	2.00	1.50	1.85	2.00	2.25
Vins et liqueurs, [magasin de].....								
" En gros, sans embouteillage.....	.45	.70	.90	1.10	.60	.85	1.00	1.20
" Avec embouteillage.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
" En détail, n'étant pas une buvette.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
Vitreaux peints, [fabricants de].....	1.00	1.40	1.75	2.00	1.50	1.85	2.00	2.25
Voiles, [fabricants de] sans fabrication de toiles goudronnées ou huilées.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
" Avec toiles goudronnées et huilées.....	.85	1.25	1.60	2.00	1.15	1.50	1.75	2.00
Voitures, [salles de vente], pas de travail.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
" Avec permission de finir et de bourrer mais aucun travail en bois.....	.85	1.25	1.50	1.75	1.15	1.50	1.75	2.00

TARIF DE 3 ANS POUR LES RISQUES NON HASARDÉS :

Maisons d'habitation, granges, serres, écuries privées et leur contenu : 1re classe, bâtisse 50c, contenu 70c.

Eglises, académies, écoles du jour, collèges, couvents, banques, bureaux, institutions religieuses ou de charité, salles d'exercices (qui ne sont pas employées pour autre chose), hôpitaux, maisons de refuge et leur contenu : 1re classe 70c, 2e classe 80c, 3e classe 90c, 4e classe \$1.00.

Salles maçonniques, salles de tempérance, salles d'Odd Fellows, Palais de Justice, Hôtel de ville (lorsqu'employés seulement pour bureaux de la municipalité), stations de pompiers, stations de police et leur contenu : 1re classe 75c, 2e classe 85c, 3e classe \$1.00, 4e classe \$1.25.

Prisons, maisons de réforme, pénitenciers, asiles d'aliénés et leur contenu : 1re classe \$1.50; 2e classe \$1.75, 3e classe \$2.00, 4e classe \$2.50.

Ces taux sont pour trois ans ; pour polices annuelles chargez la moitié du taux.

Risques d'ouvriers.—En outre du taux sur la bâtisse, suivant la manière dont elle est occupée, on charge 10c par mois par \$100; et la moitié pour toute période en-dessous de 15 jours.

On permet les réparations et changements ordinaires pendant cinq jours, en tout temps; si elles durent plus de cinq jours, le risque d'ouvriers devient exigible.

Le risque des constructeurs sur les bâtisses en construction, chargez par mois les taux suivants, qui comprennent les deux taux ci-dessus :

Sur bâtisse de 1re et 2e classe 15c par mois, sur bâtisse de 2e et 3e classe 20c par mois. Au lieu de charger cet extra, on pourra assurer une bâtisse en construction au taux conforme à la nature de l'occupation, avec 10c de plus par mois pour le risque d'ouvriers; mais le risque d'ouvriers doit être payé d'avance.

Le risque d'ouvriers comprend les plombiers, peintres, plâtriers et charpentiers.

IMPERIAL

Insurance Company of LONDON

INCENDIE SEULEMENT.

ÉTABLIE EN 1803.

Capital souscrit, £1,200,000 Stg. | Capital payé, £300,000 Stg.

Total des placements plus de £1,550,000 Stg.

Risques commerciaux assurés à des Taux équitables.

Polices de TROIS ANS émises pour maisons privées, églises, couvents et collèges.

W. H. RINTOUL, Secrétaire résident

NO. 6, RUE DE L'HOPITAL, MONTREAL.

Cette compagnie a acheté l'édifice occupé actuellement par les bureaux du Chemin de fer Canadien du Pacifique, situé sur la Place d'Armes, Montréal, elle doit l'agrandir et en faire un des monuments les plus magnifiques de la ville, et elle y établira ses bureaux en 1885.

LA ROYALE CANADIENNE

Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'Incendie

157, RUE ST-JACQUES

MONTREAL.

CAPITAL	\$500,000
ACTIF	708,328
REVENU, 1885	517,878

ANDREW ROBERTSON
HON. J. R. THIBAUDEAU
C. H. McHENRY

Président.
Vice-Président.
Gérant.